



**HAL**  
open science

## La romanisation des sanctuaires d'Auvergne : les exemples de Gergovie, Corent et Montluçon

Magali Garcia, Romain Lauranson

► **To cite this version:**

Magali Garcia, Romain Lauranson. La romanisation des sanctuaires d'Auvergne : les exemples de Gergovie, Corent et Montluçon. Philippe Barral; Matthieu Thivet. Sanctuaires de l'âge du Fer. Actes du 41e colloque international de l'Association française pour l'étude de l'âge du Fer (Dole, 25-28 mai 2017), Collection AFEAF (1), AFEAF, pp.451-470, 2019, 978-2-9567407-0-4. hal-02891591

**HAL Id: hal-02891591**

**<https://hal.science/hal-02891591>**

Submitted on 7 Jul 2020

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

# La romanisation des sanctuaires d'Auvergne : les exemples de Gergovie, Corent et Montluçon

Magali Garcia

Avec la collaboration de Romain Lauranson

Ces dernières décennies, les recherches portant sur les sanctuaires en Gaule se sont fortement développées. En Auvergne, trois sites ont été presque intégralement explorés (Fig. 1). Les similitudes de plan et de chronologie permettent d'observer l'évolution de l'architecture des sanctuaires et, par ce biais, celle des pratiques religieuses à la fin de l'époque laténienne et dans le courant de l'Empire. Il est ainsi possible de cerner aussi bien des phénomènes de rupture que de continuité.

Le sanctuaire de Gergovie (La Roche Blanche, 63) se trouve dans la zone occidentale d'un plateau de 70 ha sur lequel les recherches archéologiques, bien qu'initiées depuis plus d'un siècle, restent limitées et concentrées essentiellement sur les aménagements liés à la Guerre des Gaules. De ce fait, l'organisation interne du site reste mal connue. La zone du sanctuaire, partiellement dégagée dans les années 1930 puis à nouveau étudiée de 2005 à 2012 (dir. M. Garcia, Garcia 2013), témoigne d'une occupation dès le milieu du I<sup>er</sup> siècle av. J.-C. jusqu'à la fin du II<sup>e</sup> siècle apr. J.-C. Il s'agit, lors de sa destruction, d'un ensemble composé de deux temples à plan centré entourés par un quadriportique de 50 m de côté environ (Fig. 2).

Le site du sanctuaire des Hauts de Buffon (Montluçon, 03) a été fouillé au cours d'une opération d'archéologie préventive menée en 2010 sur une superficie de 2 ha sous la direction d'U. Cabezuelo (Inrap). L'occupation de cet ensemble de 50 par 35 m de côté environ semble débuter dès l'époque augustéenne et perdure jusqu'à la fin du III<sup>e</sup> siècle ou le début du IV<sup>e</sup> siècle (Cabezuelo 2012) (Fig. 2).

Le sanctuaire de Corent (Veyre-Monton, 63) a été fouillé tout d'abord par V. Guichard en 1993, puis entre 2001 et 2006 et en 2009 sous la direction de M. Poux (Poux, Demierre 2015). Il occupe un espace quadrangulaire de 50 m de côté environ dès le milieu du II<sup>e</sup> siècle av. J.-C. et semble abandonné vers la fin du III<sup>e</sup> siècle apr. J.-C. (Fig. 2). Ce site, exceptionnel par sa longévité et la qualité de sa documentation, offre un riche aperçu des pratiques gauloises. La confrontation de son plan à celui de sites géographiquement proches montre qu'il se place au sein d'un véritable modèle architectural, modèle dont on en retrouve la plupart des formes sur des sites plus récents.

À partir de ces exemples, on peut s'interroger sur la fonction et l'évolution des diverses composantes des sanctuaires, que ce soit en termes de structure de délimitation ou de structures internes (sols, bâtiments internes/temples, puits, fosses). Il s'agit donc de replacer l'évolution des aménagements des sanctuaires au sein de la chronologie afin d'évaluer la variabilité ou la constance des infrastructures. Ceci permettra notamment de discuter de la notion de temple, aussi bien à travers la fonction du bâtiment même, que de sa forme architecturale (apparition et rôle des galeries), mais aussi des problèmes d'eau et de gestion des déchets, ouvrant la discussion sur les problèmes de propriétés (des objets, des bâtiments, du sol). Les structures les plus anciennes des sanctuaires de Gergovie et Montluçon, dont la fonction culturelle demeure incertaine, restent soumises à interprétation.

## Architecture des sanctuaires

Un sanctuaire se définit avant tout par une limite sacrée, couramment dénommée péribole. Si le centre de cet espace délimité est l'emplacement privilégié à l'époque romaine pour l'implantation du temple et de l'autel, on trouve également quelques bâtiments secondaires. Ce type de bâtiments est également bien représenté dans les sanctuaires laténiens où divers édifices peuvent être mentionnés, tels des bâtiments sur sablières ou poteaux porteurs, associés à diverses fosses.

## Structures de délimitation

### *Forme architecturale*

L'acte de fondation du sanctuaire réside dans l'aménagement de son enceinte sacrée. Elle établit d'emblée une frontière intangible entre les espaces situés respectivement à l'extérieur et à l'intérieur de l'enceinte, entre le monde profane et sacré (Brunaux 2000a). Cette limite peut prendre diverses formes au cours du temps : celle d'un fossé, servant ou non à l'implantation d'une palissade,

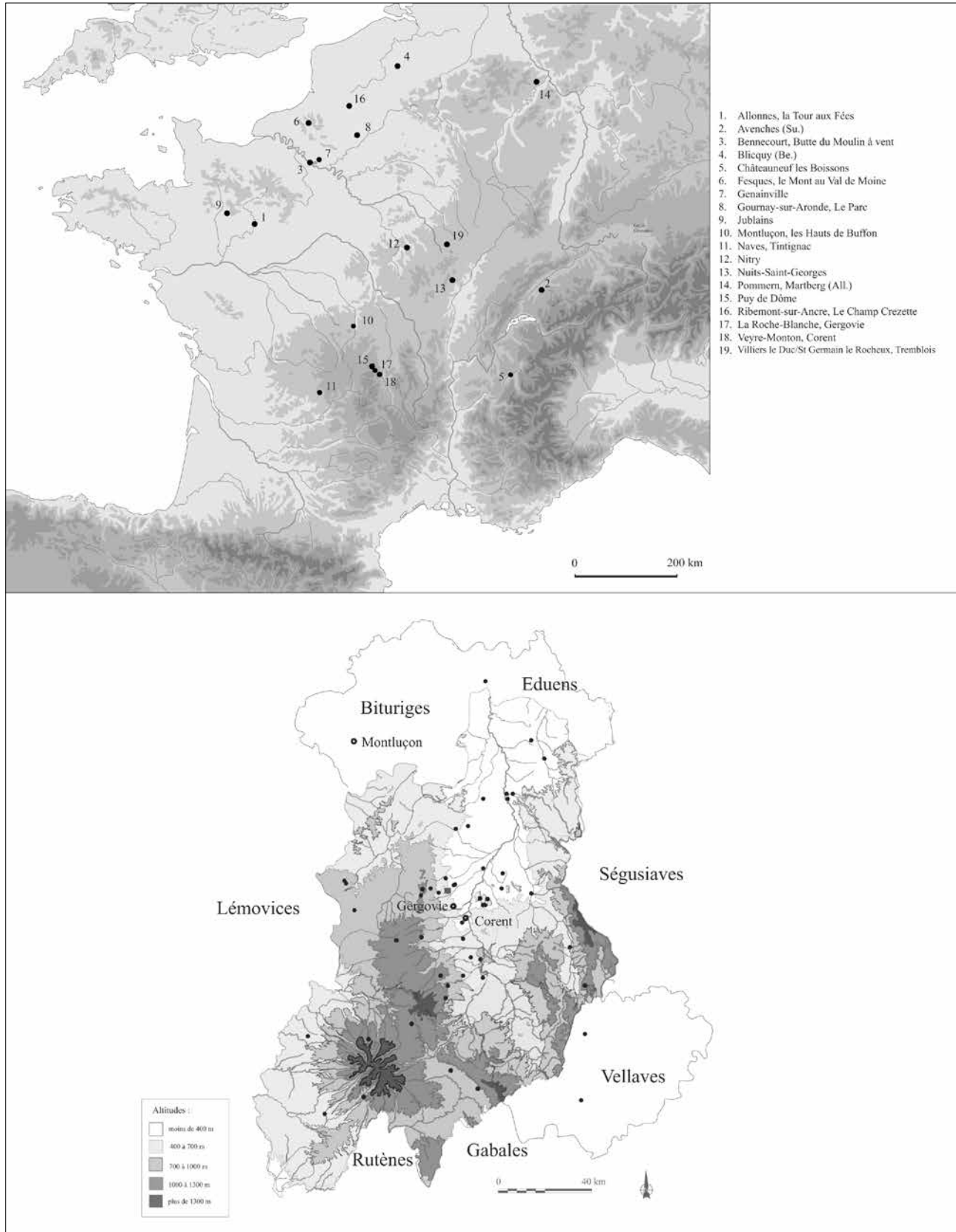


Fig. 1. Carte de localisation des sanctuaires de Gergovie, Corent et Montluçon et autres sanctuaires contemporains cités dans l'article. Carte du territoire arverne et localisation des sanctuaires de Gergovie, Corent et Montluçon et des autres sanctuaires arvernes d'époque romaine (Garcia 2013, d'après C. Mitton 2007).

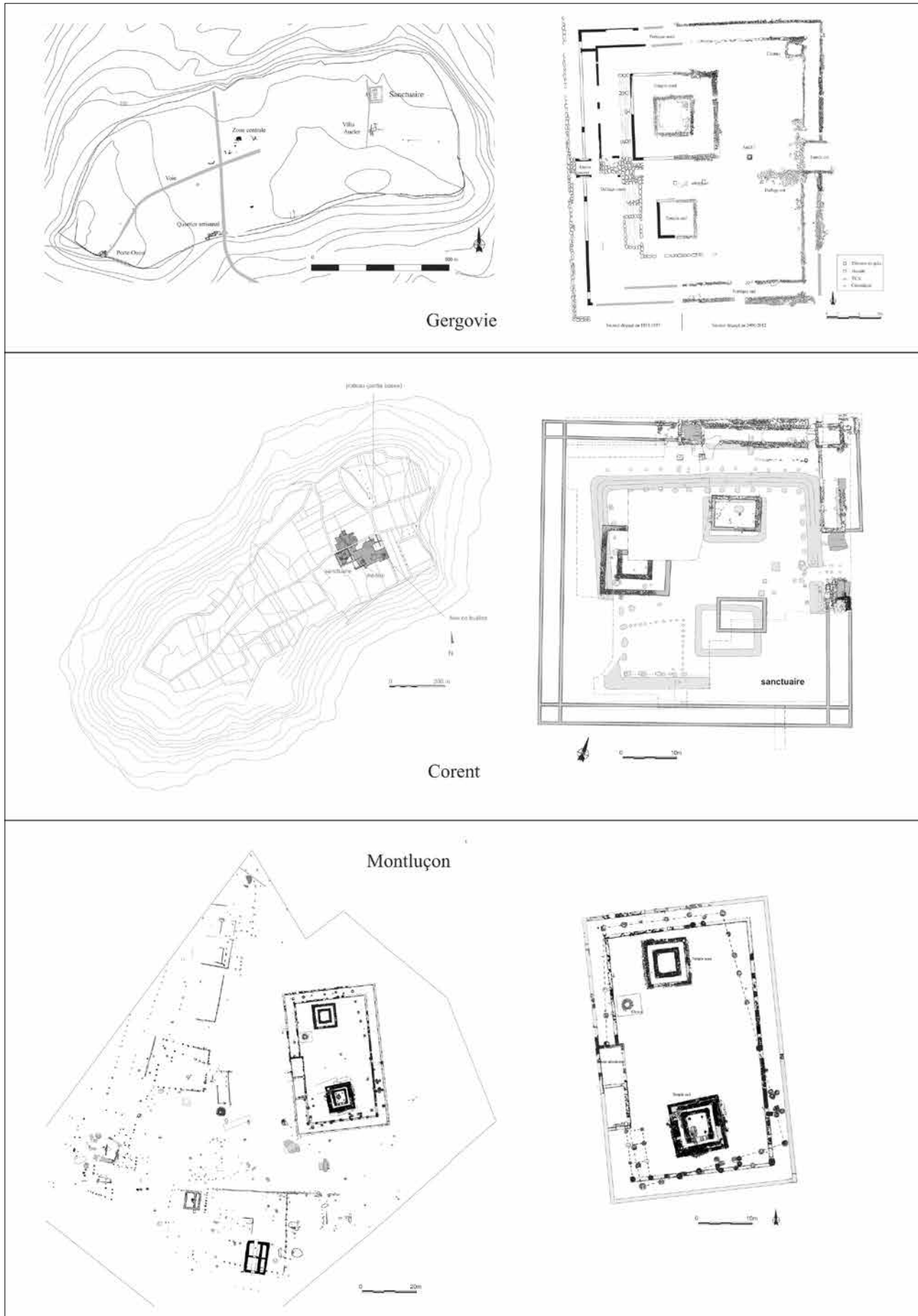


Fig. 2. Plateau de Gergovie, plan du sanctuaire de Gergovie. Plateau de Corent, plan du sanctuaire de Corent (d'après Poux, Demierre 2015). Plan général des structures dégagées à Montluçon et plan du sanctuaire de Montluçon (tirés de Cabezuelo, Pasty 2012).

celle d'un mur de péribole, en terre ou maçonné, ou encore celle d'un véritable portique. Cette mutation a pu intervenir par phases successives, plus ou moins éloignées dans le temps et qu'on ne retrouve pas systématiquement sur tous les sanctuaires. Toutefois, de manière générale, on constate qu'une structure fossoyée, élément caractéristique des sanctuaires laténiens, est d'abord remplacée par un mur en terre. Ce mur est régulièrement ensuite maçonné, et on lui adjoint par la suite une galerie.

L'enclos fossoyé (Fig. 3) est la représentation la plus simple et la plus durable du lieu de culte. Les sanctuaires qui apparaissent dans le nord de la Gaule au plus tard au III<sup>e</sup> siècle sont définis par des fossés ouverts, parfois complétés par une palissade. C'est ce qu'on observe aussi bien à Gournay-sur-Aronde (enclos de 45 x 38 m) qu'à Ribemont-sur-Ancre (enclos d'une quarantaine de mètres de côté dans une première phase, puis de 45 x 49 m), ou encore à Morvilliers-Saint-Saturnin (Delplace 1991). Le sanctuaire de Fesques se présente pour sa part sous la forme de deux enclos imbriqués, avec un enclos central de 50 x 44 m (Mantel 1997). À Gournay comme à Ribemont-sur-Ancre, le fossé ouvert est ensuite remplacé par une palissade. Ailleurs comme au Martberg, à Montluçon, Corent ou encore à Tintignac, au II<sup>e</sup> siècle, les sanctuaires sont édifiés avec une palissade dès leur première phase de fonctionnement (Fig. 4).

En Auvergne, le sanctuaire le plus ancien documenté est celui de Corent (Poux et Demierre 2015). Il se présente lui aussi sous la forme d'un enclos fossoyé de 41 x 39 m maximum, mais le fossé est doté dès l'origine d'une palissade, tout comme sur le site du Martberg (Nickel, Wigg-Wolf 2008), ou encore celui de Tintignac au I<sup>er</sup> siècle av. J.-C. (Maniquet 2004). Certaines palissades, édifiées avant l'époque augustéenne, le sont sans fossé d'implantation, comme à Nitry (Nouvel 2007), alors que la majorité des structures de ce type se place clairement dans le courant de l'époque augustéenne ; c'est le cas notamment à Montluçon.

Ces palissades ont pour fonction de bloquer à la fois l'accès et la vue, alors que le fossé ancre physiquement le lieu sacré dans le sol et l'espace. C'est ce qui ressort particulièrement dans le cas de Corent où l'enclos est entièrement creusé puis immédiatement remblayé au niveau de l'entrée (Poux, Demierre 2015). Par la suite, les palissades sont remplacées par des murs qui peuvent être associés dès l'origine ou dans un deuxième temps à une colonnade.

À partir de l'époque augustéenne, les sites cultuels sont ceinturés soit par une palissade, soit par un mur maçonné (Fig. 5). Il est difficile d'établir avec certitude quelles étaient la forme et l'échelle de la première délimitation de l'espace sur le sanctuaire de Gergovie à l'époque augustéenne, seule une portion de mur en pierre sèche, qui servait sans doute de fondation pour l'élévation constituée de matériaux périssables, ayant pu être distinguée. À Ribemont-sur-Ancre, les palissades sont remplacées à partir de Claude/Néron par un mur de délimitation de forme quadrangulaire, sans angle droit (superficie de 2 500 m<sup>2</sup>). Cet ensemble est rapidement reconstruit au début du dernier quart du même siècle (Brunaux 2009, p. 64-72). À Tintignac, le fossé et la palissade du I<sup>er</sup> siècle av. J.-C. sont remplacés par un simple mur quadrangulaire, clôturant une superficie de 1 800 m<sup>2</sup> environ et formant un quadrilatère irrégulier. Aux Bolards, les deux

premières phases maçonnées sont ceinturées par de simples murs d'une longueur de 30 m de côté environ (Pommeret 2001), alors qu'à Blicquy, la première phase est définie par la construction d'un grand péribole représenté par un simple mur formant un trapèze ceinturant près de 1,1 ha (Gillet *et al.* 2006).

Au Tremblois, la dernière phase de construction, datée de l'époque de Tibère, présente sur la façade est un mur percé d'une large porte dans l'axe du temple (Paris 1960). Contre ce mur, à l'extérieur comme à l'intérieur, était adossée une galerie constituée de poteaux en bois reposant sur des bases maçonnées. La galerie intérieure remplace un premier mur (B) daté de l'époque augustéenne, qui lui-même semble succéder à un alignement de trous de poteaux, formant vraisemblablement une palissade. Il faut toutefois préciser que seuls deux trous de poteaux ont été identifiés et qu'aucune structure contemporaine de clôture ne peut leur être rattachée. Ce site présente néanmoins une configuration particulière. En effet, si la clôture qui entoure le temple se classe dans la moyenne de celles des sanctuaires dégagés en Gaule (35 x 36 m), rappelons qu'une deuxième limite ceinture à la fois le sanctuaire et un ensemble de bâtiments qui s'adossent contre cette seconde enceinte. Cette dernière circonscrit un espace d'une superficie importante (22 400 m<sup>2</sup>, soit une hauteur de 140 m pour des bases de 200 et 120 m), dont le sanctuaire constitue le point central. Les bâtiments, avec cour et cave (ou puisards), comportaient un riche mobilier constitué de monnaies, de fibules, mais aussi de bagues. Ces édifices ont ainsi été identifiées comme des locaux utilisés lors des fêtes religieuses (*Gallia Informations* 1972, 30/2, p. 445-446).

Dans de nombreux cas, les murs de péribole sont associés dans le courant du I<sup>er</sup> ou au début du II<sup>e</sup> siècle apr. J.-C. à une colonnade, formant ainsi de véritables portiques de délimitation (Fig. 6). Toutefois, la présence d'un portique est attestée de manière plus ou moins précoce sur quelques sanctuaires. Ainsi, à Corent, dès la fin de La Tène D1b, une galerie recouvre les quatre branches du fossé. Sa limite extérieure est marquée par la présence d'un mur en terre qui circonscrit un espace légèrement plus vaste qu'à la phase précédente, soit de 60 x 60 m environ. Contre ce mur est adossé un portique dont la couverture repose, côté interne, sur un alignement de poteaux de grandes dimensions. Au nord comme à l'est, ce portique de 6 m de largeur se présente en deux nefs séparées par une ligne de poteaux moins imposants. Il se développe sur les quatre faces du sanctuaire, décrivant donc un quadriportique (Poux, Demierre 2015, p. 71-76).

Sur d'autres sites laténiens, la présence d'un portique peut être supposée, comme c'est le cas par exemple à Ribemont-sur-Ancre où un portique se développe vraisemblablement sur trois nefs, dont la partie centrale se situe au-dessus du fossé. À l'emplacement de la nef extérieure, sur près de 5 m de longueur, soit environ 20 m<sup>2</sup>, un enchevêtrement de 10 000 ossements humains environ, correspondant à plus de 70 individus sans tête, et plusieurs centaines d'armes ont été dégagés (Brunaux 2009, p. 196). De la même manière à Fesques, à LT D2, lorsque le fossé des phases antérieures est abandonné, il est remplacé par une série de poteaux interprétée comme un portique, même si seule la ligne interne formant une enceinte trapézoïdale de 42 x 34 m est conservée (Mantel *et al.* 1997, p. 48).

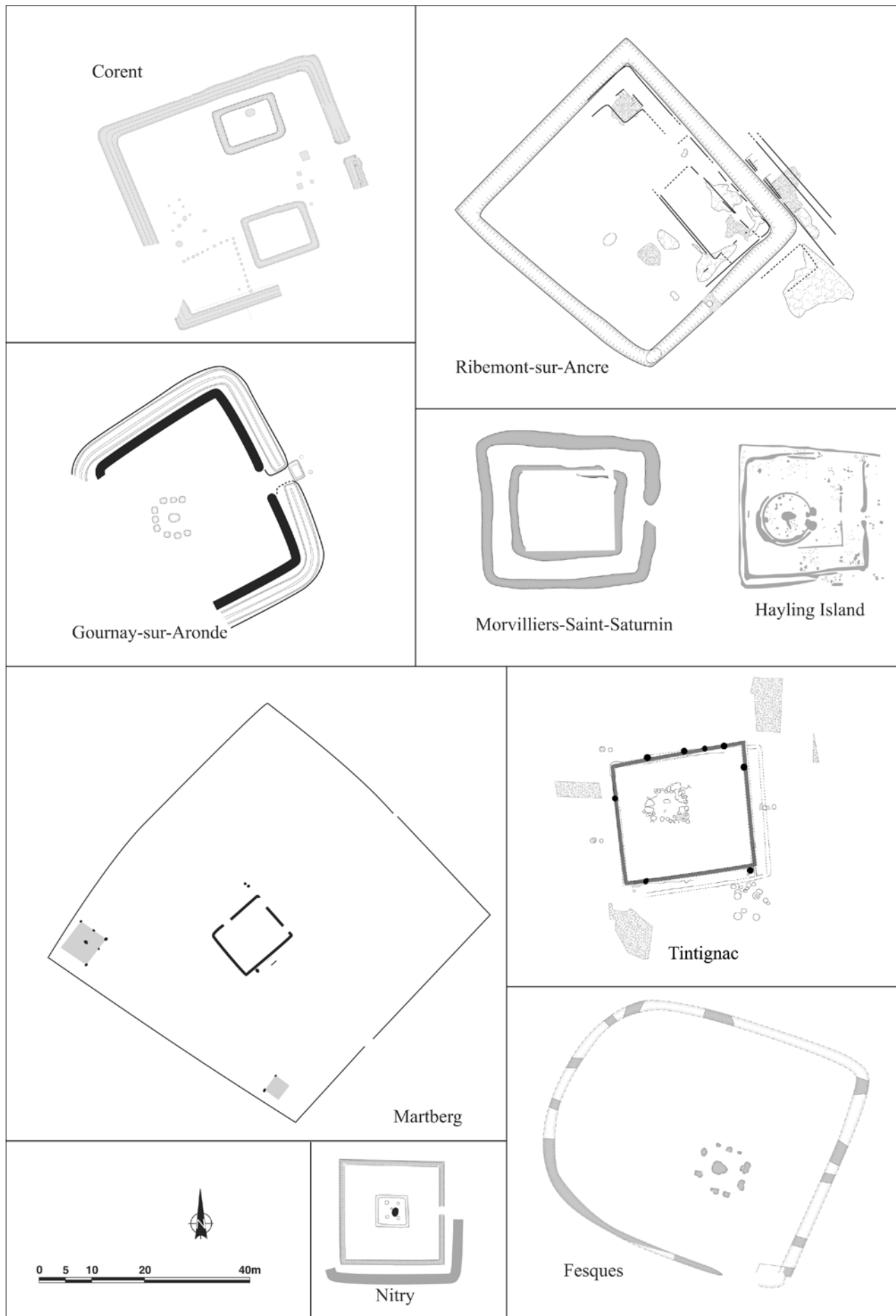


Fig. 3. Plans de sanctuaires avec un enclos fossoyé comme structure de délimitation.

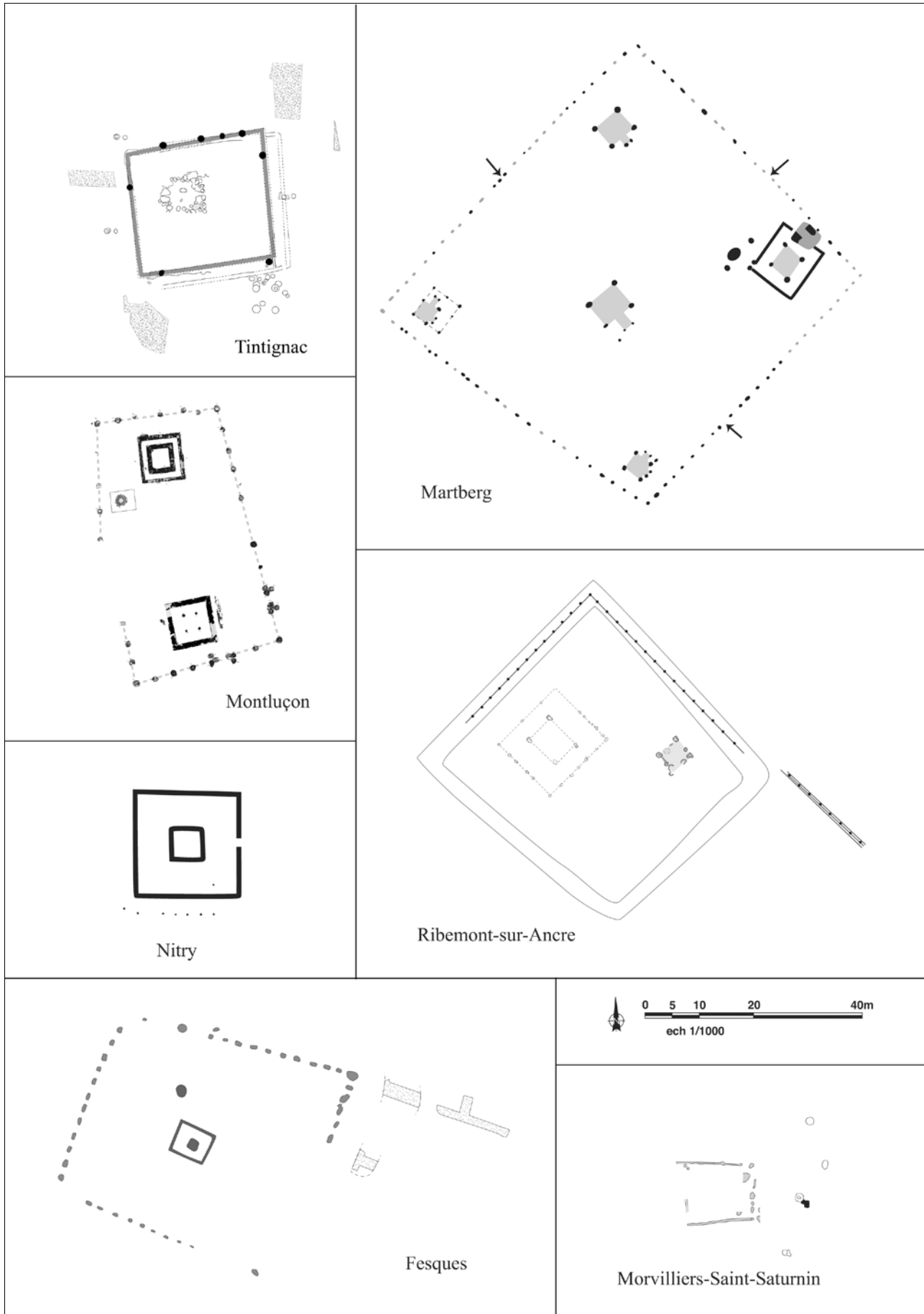


Fig. 4. Plans de sanctuaires avec une palissade comme structure de délimitation.

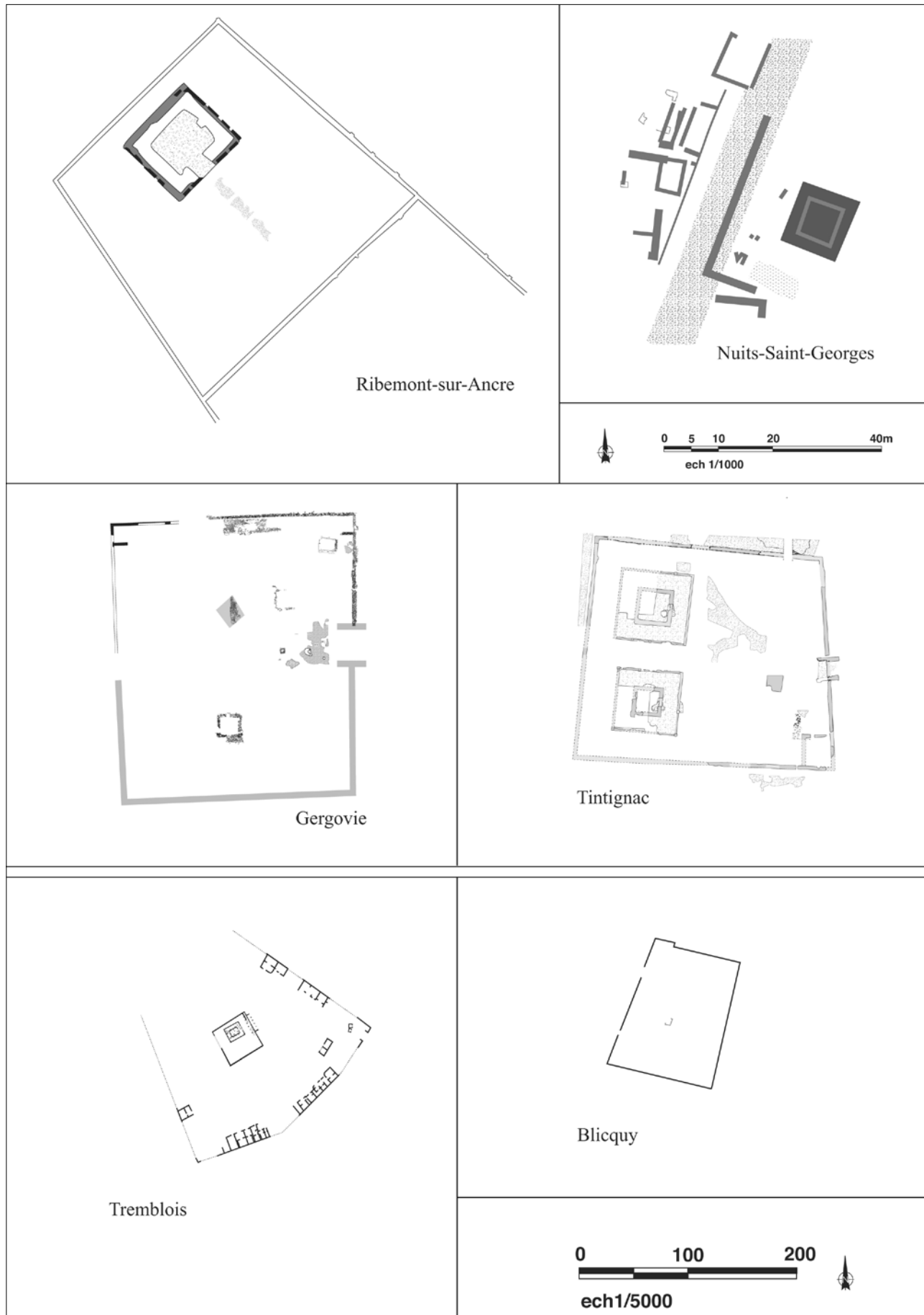


Fig. 5. Plans de sanctuaires avec un mur maçonné comme structure de délimitation.



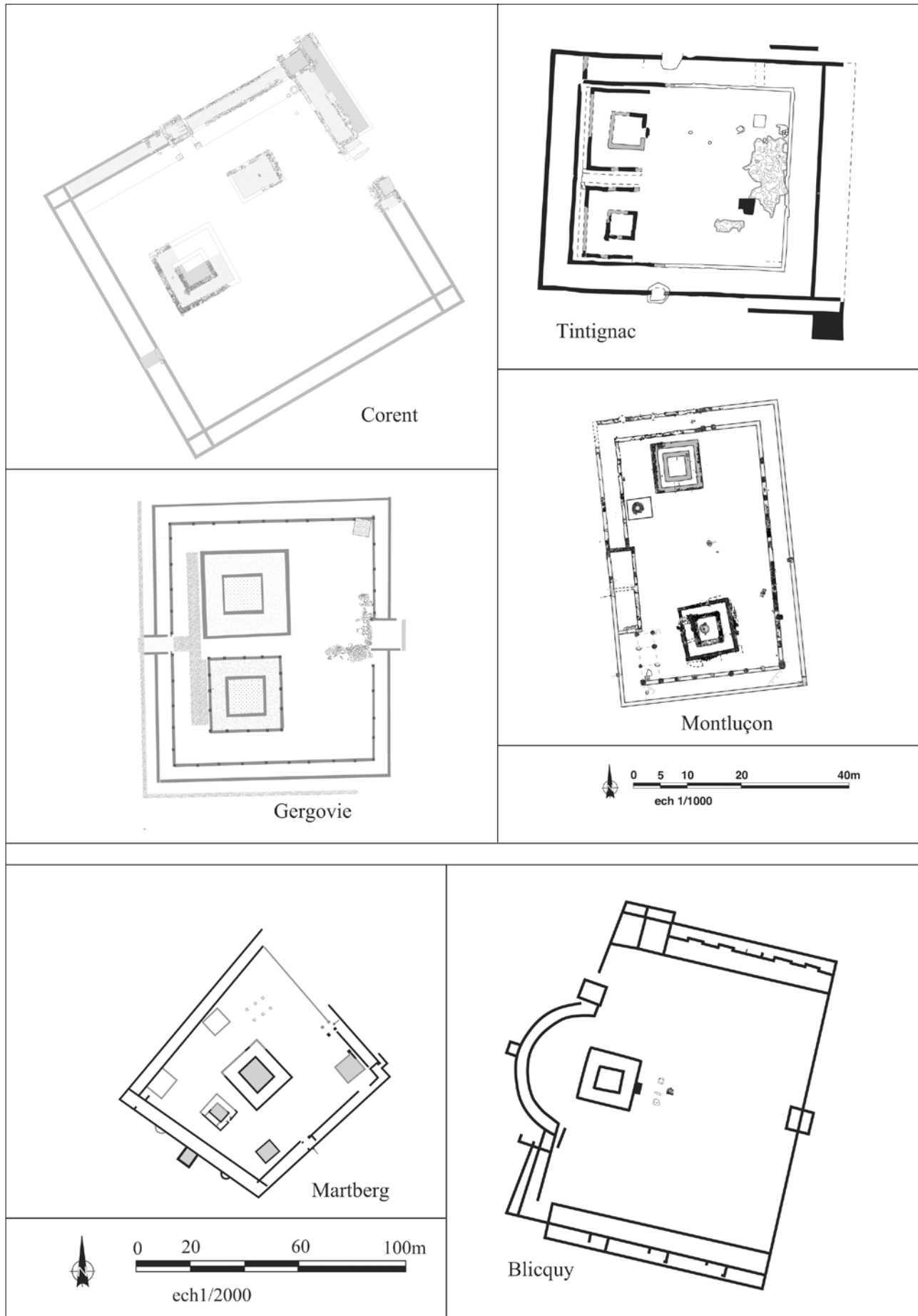


Fig. 6. Plans de sanctuaires avec un portique comme structure de délimitation.

À Corent comme à Gergovie, les phases de début de l'époque impériale sont marquées par une reconstruction en maçonnerie du péribole auquel est adjoindue une galerie, forme nouvelle à Gergovie, mais dans la continuité des formes précédentes pour Corent. Sur ces deux sites, un léger décalage des structures permet un accroissement de la surface du sanctuaire. Ainsi, alors que la superficie de l'état 2 de la galerie de Corent était de 2700 m<sup>2</sup> environ, elle est désormais de 3 200 puis 3 400 m<sup>2</sup>. À Gergovie, le portique a connu deux phases d'élaboration. La première voit la construction du portique avec un mur de péribole de 50 x 45 m de côté auquel est adossée une colonnade. Dans un deuxième temps, l'entrée est réaménagée avec l'adjonction d'un dallage à l'intérieur de la cour alors que les murs au sud-est sont reconstruits, vraisemblablement sur le même tracé que les structures antérieures. Il est difficile de savoir si la colonnade à l'ouest, créant une façade monumentale, est installée lors de cette phase ou de la précédente. Elle fait écho à une colonnade engagée sur la façade est qui semble être en place dès la première phase.

À Montluçon, la palissade de la phase précédente est régularisée par la construction d'un péribole rectangulaire, de 34,4 x 53 m, dont l'orientation de la branche nord suit celle des structures de la phase précédente et s'aligne sur le temple nord conservé en place. Une structure parallèle est adossée à ce péribole. Elle est caractérisée par des bases de piliers au sud et un mur de stylobates au nord-ouest et à l'ouest. Deux pièces sont insérées dans ce tracé, au centre de la branche ouest. Les nouvelles structures s'implantent à l'arrière du tracé de la palissade précédente, augmentant la superficie de l'ensemble de 1 300 à plus de 1 800 m<sup>2</sup>. Leur implantation montre une plus grande prise en compte du facteur topographique, avec des profondeurs de structures plus importantes à l'ouest dans la partie inférieure de la pente, alors que la profondeur des trous de poteaux semblait suivre le sens de la pente.

À Tintignac, le fossé et la palissade du I<sup>er</sup> siècle av. J.-C. sont remplacés par un simple mur quadrangulaire, clôturant une superficie de 1800 m<sup>2</sup> environ, formant un quadrilatère irrégulier. Ce mur est ensuite reconstruit sous la forme d'un portique rectangulaire de 51 x 44 m (2 300 m<sup>2</sup> environ).

Sur le site du Martberg, à partir du début du II<sup>e</sup> siècle apr. J.-C., l'alignement de trous de poteaux nord-est est doublé par un muret interne, puis à partir du III<sup>e</sup> siècle, l'ensemble est reconstruit sous la forme de deux murs parallèles. L'alignement de trous de poteaux conserve la même forme que précédemment, mais il est désormais doublé au nord-est par un mur.

On constate donc que d'une part, ces installations ont systématiquement vu l'accroissement de la surface interne (désormais de plus de 5 100 m<sup>2</sup>, pour une surface de 4 300 m<sup>2</sup> à la phase 9) et, d'autre part, elles ont conservé la forme géométrique choisie lors de la fondation du sanctuaire.

### Fonction et utilisation

L'étude taphonomique du mobilier des sites de Corent comme de Gergovie permet d'avancer un certain nombre d'hypothèses quant au fonctionnement du sanctuaire (Fig. 7). Ainsi, certaines zones semblent avoir été dévolues à des activités particulières,

traduisant de véritables circuits au sein du sanctuaire. À Corent, au sein du schéma fonctionnel, la galerie du portique de délimitation d'époque laténienne permet d'abriter des activités culinaires, ce dont témoignent les divers foyers aménagés à l'aide de tessons d'amphore, la céramique, le mobilier métallique ou encore les restes fauniques (Poux, Demierre 2015, p. 575 sq.). Le même schéma de fonctionnement est appliqué sur le site de Gergovie quelques décennies plus tard, puisqu'on peut en effet supposer que les galeries étaient l'endroit le plus désigné pour abriter les activités culinaires. Si aucun foyer n'a été observé dans la partie nord de la galerie de péribole, où le sol est construit en mortier, il n'en est pas de même dans la moitié sud où trois ensembles de *tegulae* plus ou moins soigneusement agencées et comportant des traces de rubéfaction ont été relevés à une altitude similaire. L'une d'entre elles a livré des indices d'artisanat métallurgique, les deux autres foyers ne comportant aucun mobilier associé permettant de leur attribuer une fonction spécifique. Le sol en terre battue, contrastant avec les sols de mortier de la moitié nord laisse penser que cette zone était destinée dès la construction à abriter les activités culinaires et artisanales. Un pot de module moyen fiché dans le sol témoigne manifestement de l'entreposage de provisions sur place, indice accrédité par une fréquence anormalement élevée de *dolia* et pots parmi les couches d'abandon (Garcia *et al.* à paraître). On note également, au sein du comblement de la citerne, la présence importante de céramiques identiques à celles identifiées dans les niveaux de démolition de l'angle nord-est de la galerie, ce qui traduirait une utilisation en tant que cuisine de cette dernière ou d'un entreposage *in situ*.

La présence de foyers, en particulier au sein des galeries, est attestée sur d'autres sites. À Tintignac, entre 40 et 60/70 apr. J.-C., le même type de structures de tuiles qu'à Gergovie, installées à même le niveau de sol de calcaire, a été dégagé devant la galerie adossée au péribole, associé à des restes de charbon et des traces de travail du fer (Maniquet 2004, p. 57). Des foyers ont été mis au jour dans l'angle sud-est du portique de Jublains (Naveau 1997, p. 118), alors qu'au Tremblois, un foyer de dalles de pierres s'installe dans la galerie de façade est de la cendre, une crémaillère de chaudron en fer, ainsi que des pierres à briquet confirment l'existence d'une zone de cuisine (Paris 1960). À Blicquy, le portique est remplacé par deux pièces dans sa zone nord-est, dont l'une d'elles semblait destinée à la préparation de mets (Gillet *et al.* 2006, p. 203).

Outre leur rôle qui est de marquer une division de l'espace, les portiques des sanctuaires correspondent à de véritables prolongements couverts de la cour (Ginouvs 1998, p. 10, n. 33), permettant aux usagers des sanctuaires de s'y abriter (Scheid 1996, p. 254 sq.), de cuisiner (Van Andringa 2008c), d'exposer des offrandes (Brouquier-Reddé, Gruel 2006), ou encore de réaliser des graffiti (Scheid 1996, p. 250-251 ; Naveau 1997, p. 192 sq.). Il s'agit d'espaces ouverts et non de bâtiments fermés ; ils ne fonctionnent pas de manière autonome, mais font partie intégrante de la cour. Les activités s'y déroulant sont vraisemblablement identiques de part et d'autre des colonnes. Ce type d'aménagement, considéré comme typiquement méditerranéen (Van Andringa 2002, p. 77), apparaît en Grèce (Coulton 1976)

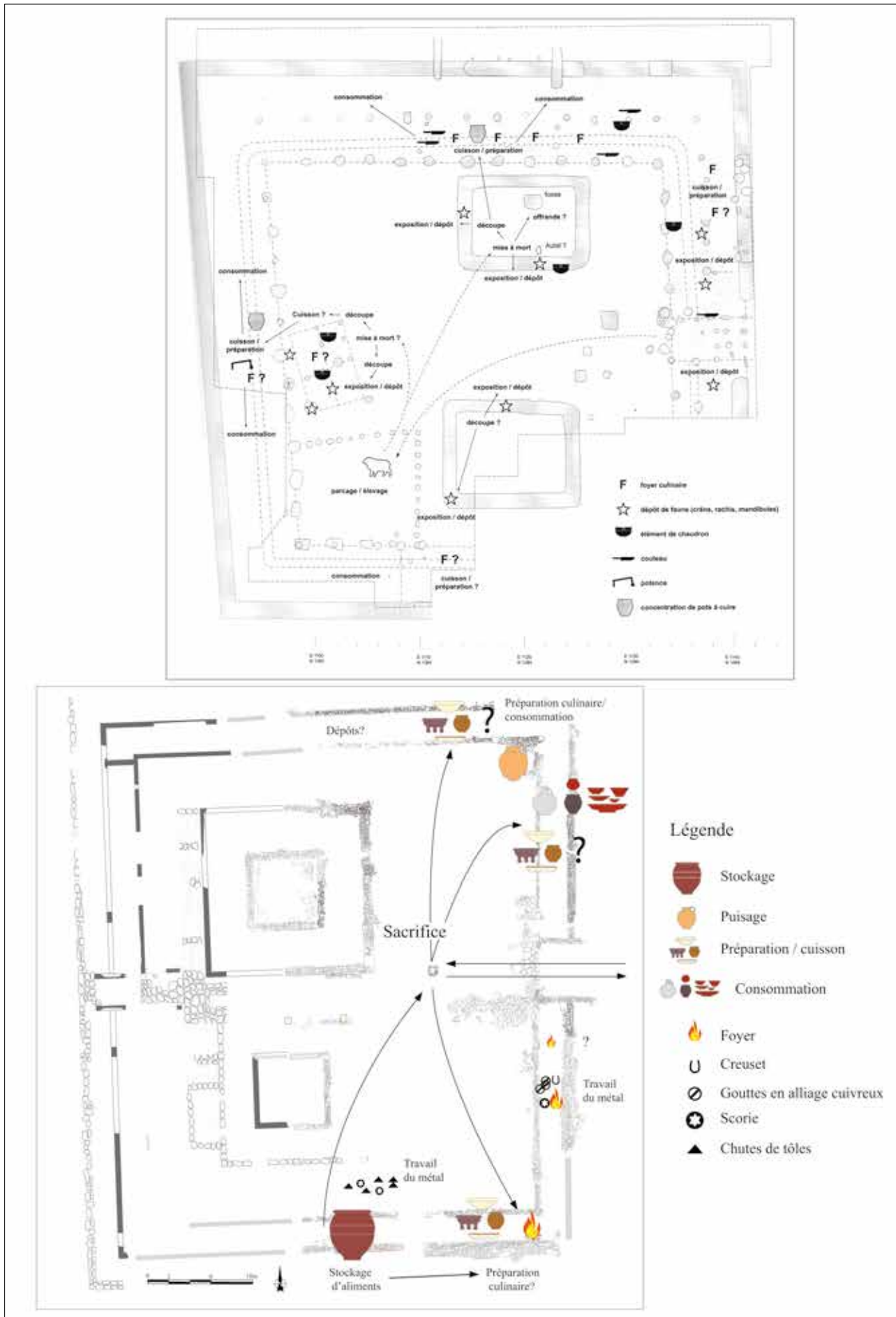


Fig. 7. Schéma fonctionnel des sanctuaires de Corent (Tiré de Poux, Demierre 2015) et Gergovie.

puis se développe de manière importante dans le monde romain (Ginouès 1998, p. 10). Il semble utilisé à Corent dès le II<sup>e</sup> siècle av. J.-C., même s'il est vrai que ces portiques se distinguent par la présence de cloisons intermédiaires, ce qui semble contraire à leur fonction d'espace de circulation (Scheid 1996, p. 254, suivi par W. Van Andringa 2002, p. 110). On observe ici une véritable rupture entre les fossés d'enclos laténiens et les portiques d'époque romaine qui les remplacent. L'édification du portique de Corent marque en effet une certaine discontinuité avec le fossé d'enclos de la phase précédente auquel il se substitue, puisqu'une structure de délimitation et d'ancrage de l'espace – qui sert lors de son démantèlement de réception de déchets – devient un espace de circulation. L'évacuation des déchets ne se fait désormais plus à cet endroit, qui est réservé à l'abri, sinon des hommes, du moins de leurs activités de cuisine. Si les portiques des sanctuaires sont à l'usage des visiteurs, contrairement au reste du sanctuaire qui est le domaine de la divinité, ils témoignent surtout de la disparition des fossés, larges structures en creux permettant le rejet des restes sacrificiels. Cette fonction de « poubelle » est assurée pour un temps, du moins à Argenton-sur-Creuse, par des fosses situées dans la cour (Fauduet 1994, p. 179 et Fig. 5).

Par la suite, les sanctuaires sont régulièrement nettoyés, comme en témoignent les lois sacrées des sanctuaires grecs d'époque impériale (Sokolowski 1962). Parmi ces décrets, on peut également relever que les portiques sont utilisés pour y stocker des offrandes. La circulation ainsi occasionnée permet d'y réaliser des graffiti, pratique que l'on observe en divers sanctuaires en Gaule à l'époque romaine (Châteauneuf, mais aussi Jublains), usage issu d'une tradition romaine (Scheid 1996, p. 251, n. 39). Il semble évident que cette pratique, dérivant sans doute directement de la pratique de l'ex-voto, ne se trouve nullement dans la pratique gauloise.

Quelle que soit la forme adoptée, la délimitation de l'espace a pour but de fixer physiquement le lieu sacré dans le paysage, avec, sans doute à l'origine, l'implantation d'une limite symbolique, rapidement remplacée par une frontière visible et physique. Cette délimitation physique et cette marque dans le sol sont très présentes dans le monde romain comme on l'observe dans le cas de la fondation de Rome, mais aussi de manière plus générale dans le cadre de la fondation de villes (Tarpin 2000, p. 28). Le texte de Varron, *Lingua Latina*, 4.5.143, explique à ce propos qu'après la prise d'auspices, un sillon de terre était tracé pour fonder des villes dans le Latium, selon le rite étrusque. Il précise que les colonies sont fondées selon la même tradition.

Cette marque dans le sol est toujours présente lors de l'implantation d'un mur. En effet, si la partie visible subsistant n'est que l'élévation, tout mur est implanté avant tout dans une tranchée de fondation, qui constitue le premier geste dans la construction de cette structure.

On en marque le tracé, on creuse le sol puis on élève les murs. Dans une première phase, le sanctuaire romain est donc d'abord délimité par un fossé, qui ne fonctionne certes pas comme un fossé ouvert, mais qui associe deux fonctions : celle de support du mur, mais aussi celle de délimitation sacrée et profonde de l'espace. La limite est désormais concrètement implantée dans le sol.

## Aménagements internes

### *Du bâtiment sur poteaux au temple à galerie*

Les sanctuaires ne sont pas des enclos vides. Il est admis que l'élément principal au sein des sanctuaires de La Tène moyenne est une fosse couramment mise en lien avec la pratique du sacrifice. À Gournay, cette fosse centrale a été interprétée comme un autel creux (Brunaux 2000a). À partir de la deuxième moitié du III<sup>e</sup> siècle, cette fosse de taille conséquente est entourée d'un ensemble de fosses secondaires servant à l'installation de poteaux afin de la protéger. Progressivement, au II<sup>e</sup> siècle, les lieux culturels présentent tous un bâtiment central sur poteaux (à Gournay et Bennecourt) ou sur sablière comme c'est le cas à Fesques.

À Corent, deux bâtiments jumeaux sont édifiés au sein de l'enclos, le bâtiment nord abritant une fosse. Un troisième bâtiment est également à mentionner, décalé dans la moitié ouest de l'enclos. Il s'agit d'un ensemble sur poteaux implanté dans ce qui semble être une légère dépression. La grande quantité de restes fauniques dégagés comme la faible profondeur des aménagements permettent d'interpréter cet ensemble comme une structure ouverte de construction légère, délimitée par des poteaux non jointifs. Au sein de cet ensemble, une structure de combustion est soupçonnée, qui fonctionnerait dès La Tène D1b-D2a, ce qui en ferait un des exemples les plus précoces de ce type d'aménagement au sein d'un lieu culturel relevé en Gaule, à l'instar du sanctuaire de Nitry. Dans ce lieu de culte, entre le milieu du II<sup>e</sup> siècle et la première moitié du I<sup>er</sup> siècle, au sein d'un enclos, est installé un bâtiment central sur quatre poteaux abritant une structure de combustion centrale (Nouvel 2007).

À Gergovie, le bâtiment implanté avant le temple nord à LT D2b se présente sous la forme d'un empierrement. À proximité, mêlé au mobilier dans un sédiment riche en charbons, on trouve des rejets de foyer dans le comblement supérieur de la structure en creux adjacente. L'empierrement montre des limites assez nettes qui plaident pour la présence de sablières permettant de restituer un bâtiment couvert.

Des structures identiques, qui semblent liées au fonctionnement du culte, ont été observées lors des premières phases de certains sanctuaires gallo-romains comme à Bennecourt, Gournay-sur-Arondes ou Tintignac. À Gournay-sur-Arondes dans la deuxième moitié du I<sup>er</sup> siècle av. J.-C., soit vers 30 av. J.-C., un nouveau bâtiment est édifié, entouré d'une galerie étroite, avec des murs en torchis sur solins de pierres. Au centre, un foyer remplace la fosse centrale précédente. Cet ensemble est détruit au début apr. J.-C.. Le transfert d'une pratique souterraine vers une activité aérienne est ici particulièrement remarquable. À Bennecourt, deux foyers sont implantés entre 40 et 15 av. J.-C. et sont protégés par des édifices en bois dès la fin du siècle. Ces derniers sont remplacés par des *cellae* construites en dur à l'époque tibéro-claudienne, qui pouvaient accueillir des bases de statue alors que l'activité est déplacée à l'extérieur (Bourgeois 1999). Ce site, comme Gournay-sur-Arondes, constitue un bon exemple de l'évolution du cœur du sanctuaire avec, lors de la création de l'espace sacré, un autel creux puis un foyer protégé par un

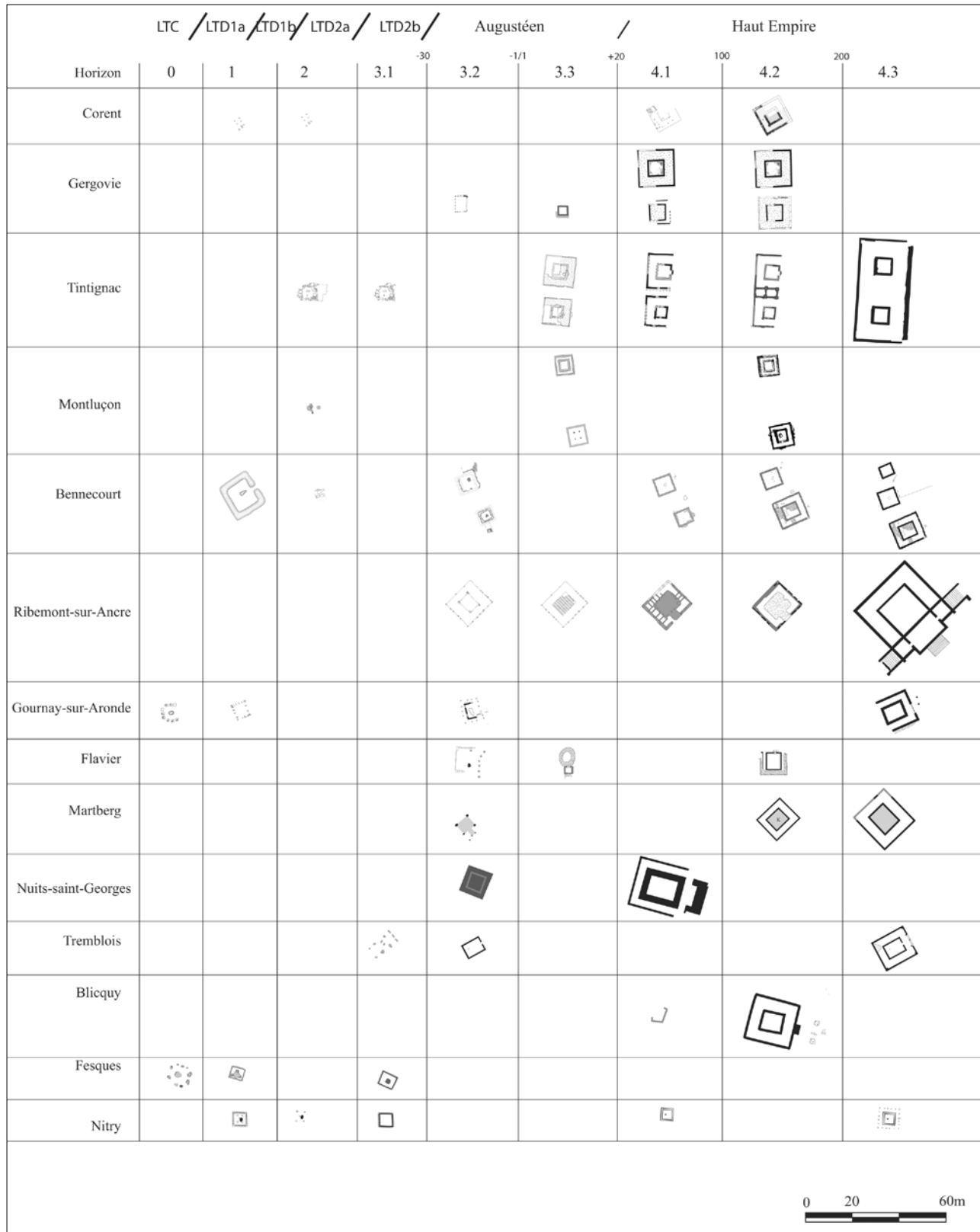


Fig. 8. Tableau comparatif des phases d'évolution des bâtiments sur poteaux et temples.

bâtiment. Il marque par la suite l'emplacement de la statue au sein d'un nouveau type de bâtiment qu'est le temple, associé à un autel situé à l'extérieur de celui-ci.

À Tintignac, près du centre de l'enclos de La Tène finale, un bâtiment a protégé un foyer central dans sa dernière phase, vraisemblablement à la même époque que sa reconstruction sur plan quadrangulaire. L'ensemble est détruit au début du I<sup>er</sup> siècle apr. J.-C., avant que les temples ne soient construits sur plan centré.

Ces deux derniers exemples illustrent une véritable rupture dans l'architecture des sanctuaires avec le déplacement de l'activité cultuelle associée à un transfert d'espace ouvert à espace couvert, illustrant des changements dans la signification rituelle de ces aménagements (Fig. 8).

L'implantation et l'utilisation de foyers marquent une étape dans l'évolution depuis les « autels creux » gaulois (ou du moins les fosses cultuelles) vers les autels construits romains : depuis le sacrifice sanglant, l'exposition et les manipulations des restes des victimes sacrificielles, vers l'offrande et la combustion des restes sur un autel construit situé devant le temple. Les bâtiments sur poteaux subissent des modifications, mettant à profit des techniques de construction diverses comme des sablières, ou encore des parois en torchis sur solins de pierres. Il ne s'agit alors pas d'un temple tel qu'on le conçoit dans la religion gréco-romaine, c'est-à-dire un abri pour la statue<sup>1</sup>, mais d'une protection pour une structure en lien avec le déroulement du culte.

Si les prémices de ces bouleversements apparaissent dès LTD2 avec la présence de divers foyers, l'existence de bâtiments comme des temples ou tout autre aménagement permettant la protection de la représentation physique de la divinité au sein du sanctuaire n'est pas attesté avant l'époque augustéenne.

### Les structures liées à l'eau

Au sein du sanctuaire, en dehors du temple et de l'autel, il reste complexe d'attribuer une fonction particulière aux édifices secondaires, annexes, chapelles ou fontaines, notamment en raison de l'état de conservation de la majorité des sites, qu'il s'agisse de structures construites à l'époque laténienne ou romaine. Un type d'infrastructure semble toutefois ne se retrouver qu'à partir de l'époque impériale : les aménagements en lien avec l'eau, ce qui pourrait marquer une véritable rupture dans la pratique rituelle (Fig. 9). S'il est assuré que l'eau était présente dans les sanctuaires gaulois, notamment dans le cadre de la cuisine du banquet, aucune structure spécifique n'a pu être distinguée au sein des ensembles culturels. On peut toutefois mentionner dans le sanctuaire de Corent la présence de « cuves à amphores », qui ont été mises en relation par M. Poux avec la consommation de vin, au vu de la présence d'amphores au sein même du dispositif d'édification de ces ensembles (Poux, Demierre 2015, p. 583). On pourrait tout aussi bien envisager que ces creusements cuvelés aient pu servir pour la récupération et la consommation d'eau, d'autant que ces cuves reçoivent un habillage romain – les amphores sont recouvertes de dalles de calcaire et de basalte

– et fonctionnent jusqu'au I<sup>er</sup> siècle apr. J.-C.. Leur abandon est suivi de quelques décennies par l'implantation d'une véritable citerne parentée près de l'entrée, soit à proximité des dites cuves. Aucune structure équivalente n'a toutefois été distinguée au sein des autres sanctuaires gaulois. À l'époque impériale, au contraire, les citernes, bassins et autres fontaines semblent relever de l'équipement indispensable de chaque sanctuaire, ce qui est favorisé par la mise en place de nouvelles règles liturgiques dans lesquelles l'eau paraît jouer un rôle important (Van Andringa 2010, p. 144-149). Au sein des sanctuaires arvernes, on retrouve des citernes aussi bien à Corent, Montluçon qu'à Gergovie, dans la cour ou à proximité de l'entrée. Une petite citerne est aménagée devant le temple de Ribemont-sur-Ancre (Brunaux *et al.* 2009, p. 109) peut-être pour remplacer ponctuellement le puits situé, à la phase précédente, dans la cour de l'esplanade (Brunaux *et al.* 2009 p. 84-85). Associant un rôle technique (drainage de l'eau de la cour) à une fonction de stockage, certains aménagements liés à l'eau ont également un rôle esthétique, avec l'implantation dès l'époque augustéenne de véritables fontaines monumentales comme on peut le voir à Genainville (Vermeersch 2012) ou encore Allonnes (Brouquier-Reddé *et al.* 2004, p. 111-114).

Ceci pourrait être davantage en lien avec les habitudes de nettoyage des lieux de culte attestées dans les sanctuaires romains que par l'usage de l'eau dans le cadre de banquets, cette dernière pratique étant courante dans les lieux sacrés gaulois, où l'absence de structure de stockage d'eau est remarquable. Dans les sanctuaires romains, diverses inscriptions mentionnent la nécessité de se laver les mains pour la réalisation du sacrifice, ce qui semble bien illustré par la présence récurrente de vasques dans l'enceinte sacrée ou la proximité d'une fontaine. En contexte urbain, à Pompéi notamment (Van Andringa 2010, p. 144), la présence de thermes permet aux participants de prendre un bain purificateur avant de participer aux sacrifices, ce qui est bien entendu aisé lorsque les structures thermales font partie intégrante de l'équipement monumental. En contexte rural, si les citernes semblent la formule architecturale la plus répandue, les sanctuaires peuvent également être alimentés en eau par des aqueducs comme le sanctuaire de Blicquy (Gillet *et al.* 2006, p.170-171).

### Organisation générale

La forme particulière des enclos laténiens s'explique par le mode de construction de ces structures. À partir d'un certain nombre d'exemples répertoriés en Gaule septentrionale, C. Toupet a montré que leur conception obéit à un même principe directeur qui ne repose pas sur un réseau de lignes perpendiculaires, mais sur un tracé effectué à l'aide d'un cordeau tendu entre deux poteaux, qui en dessine la diagonale. L'excédent de cordeau, dont la longueur est supérieure à l'intervalle des poteaux, est utilisé pour tracer une moitié de l'enclos, de forme triangulaire. Le côté opposé est obtenu par symétrie, axiale ou inversée (Toupet 1994). Ainsi, le fossé d'enceinte du sanctuaire de Corent semble effectivement déterminé par une diagonale qui relie ses angles nord-est et sud-ouest et le scinde en deux moitiés, dessinées en symétrie inversée

<sup>1</sup> Pour l'hypothèse contradictoire de la présence de statue dans les sanctuaires gaulois, voir l'argumentation dans ce même volume de M. Poux (Poux 2019).

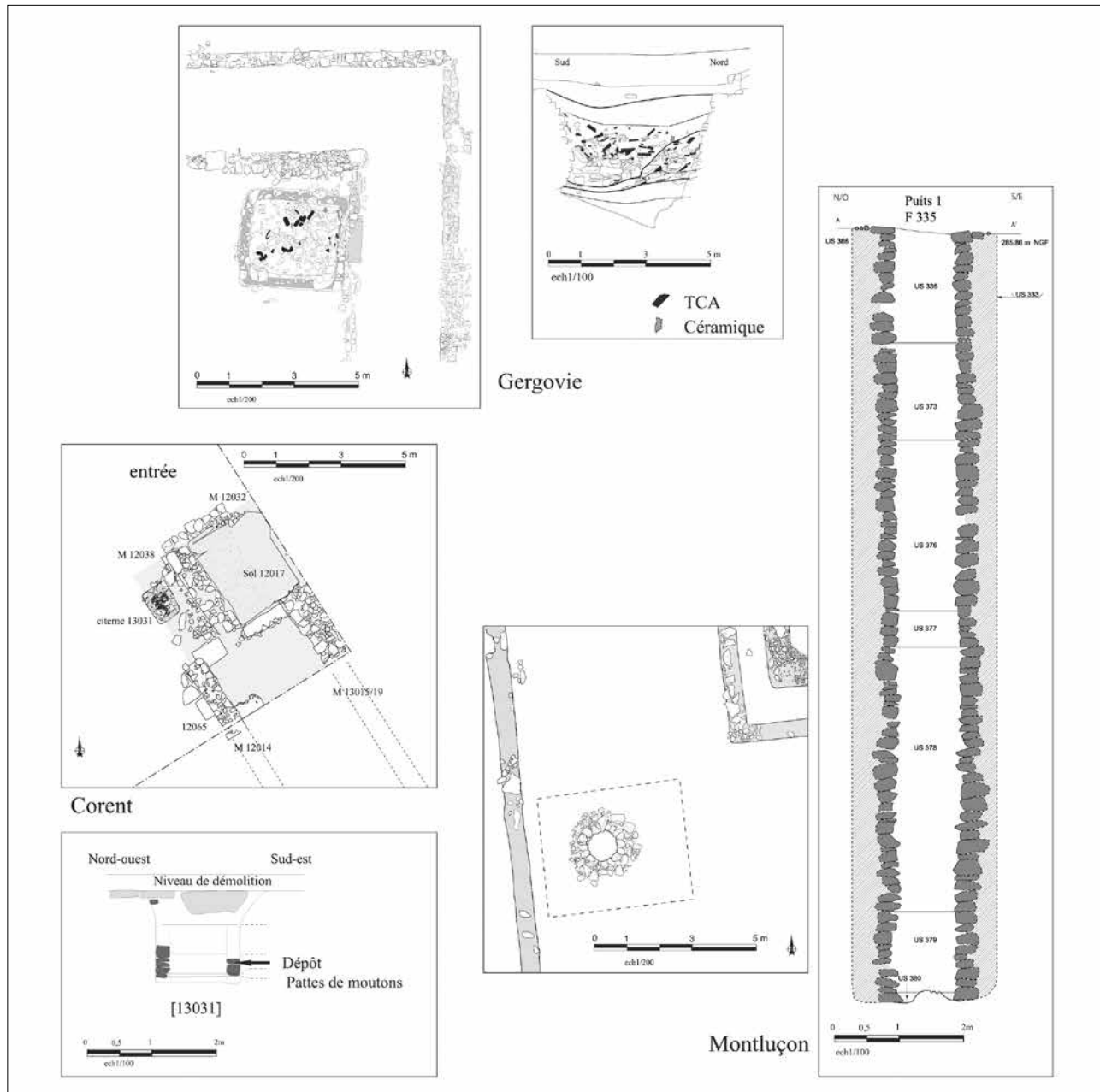


Fig. 9. Aménagements internes des sanctuaires de Gergovie, Corent et Montluçon : les citernes.

(Poux 2011, p. 54 ; Poux, Demierre 2015, p. 549-555). Cette diagonale traverse de manière précise l'angle de l'enclos C, ainsi que les deux angles des enclos A et B.

Cette construction par la diagonale s'observe également sur les plans des sanctuaires de Tintignac, de Ribemont-sur-Ancre, ou encore de Fesques (Fig. 10). Cette méthode, formant majoritairement des angles aigus, est régulièrement reprise lors des premières phases d'occupation d'époque romaine. Les plans de la plupart des sanctuaires ne sont modifiés qu'à la fin du I<sup>er</sup> siècle ou au début du II<sup>e</sup> siècle apr. J.-C. Il s'agit désormais de plans décrivant des angles droits, correspondant à une nouvelle organisation architecturale (Fig. 10). Celle-ci témoigne vraisemblablement à la fois d'un changement des usages architecturaux et rituels qui atteignent ici leur dernier degré d'évolution, mais également d'une assimilation complète des pratiques d'évergétisme.

Les nouveaux plans s'inspirent de modèles typiquement romains. Certains sont largement marqués par le décalage du temple à l'ouest de la cour, entraînant même parfois une modification du tracé du portique situé à l'arrière du temple (Avenches, Ribemont-sur-Ancre, Nuits-Saint-Georges ou encore Blicquy). Ceci a été particulièrement bien mis en évidence dans le cas du sanctuaire d'Allonnes (Brouquier-Reddé et Gruel 2006), qui semble s'appuyer sur le modèle des vastes sanctuaires à quadriportiques qui se développent à Rome à partir de la fin du I<sup>er</sup> siècle. Ces nouvelles caractéristiques montrent l'aménagement d'exèdres le long des portiques, à l'exemple du temple de la Paix à Rome.

Un autre principe de construction s'appuie sur les préceptes de Vitruve, *De Architectura*, 3.1.3, qui montre que les sanctuaires romains sont organisés comme le corps humain, dont le centre correspond au nombril. La forme générale est un cercle, ainsi

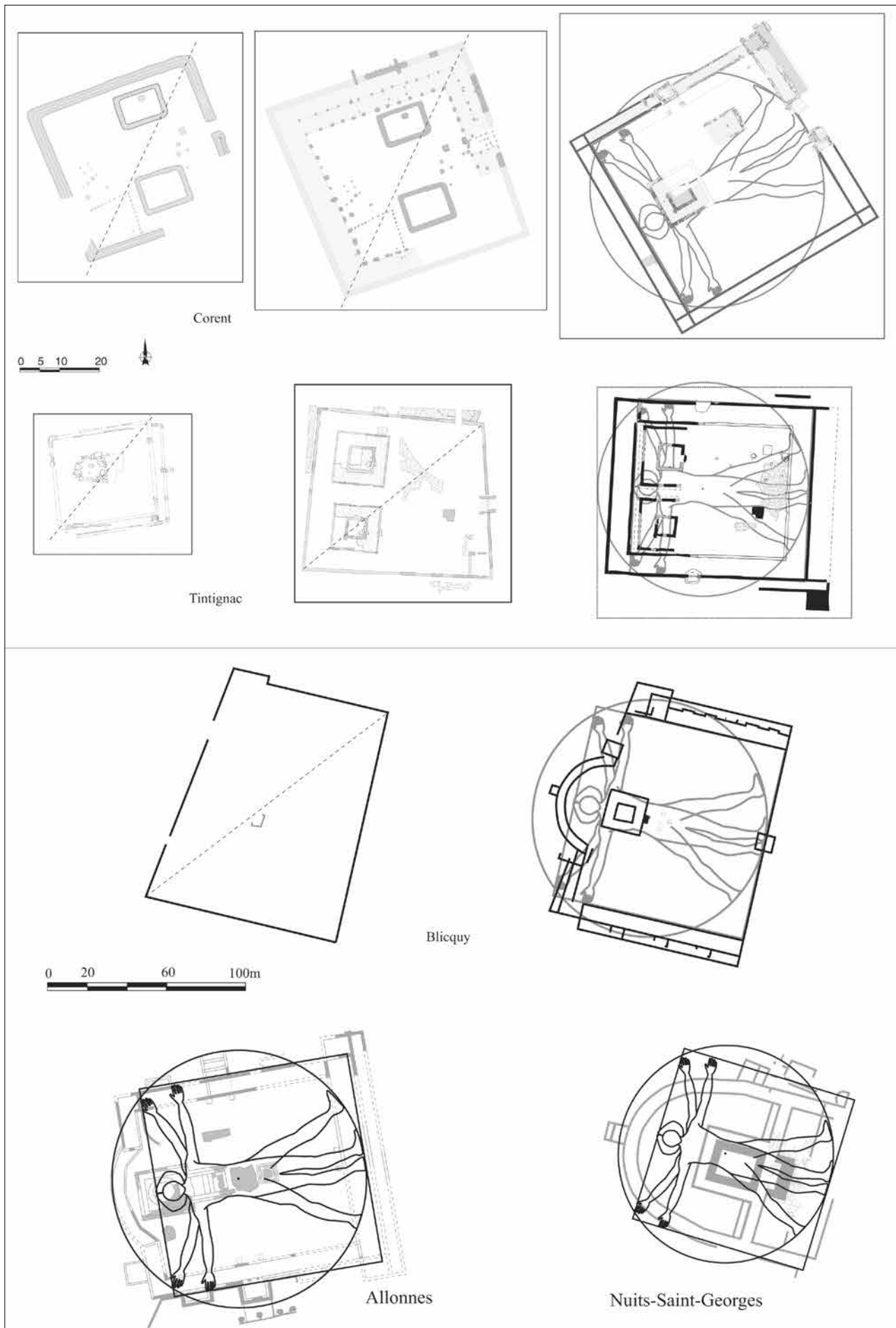


Fig. 10. Schéma de construction de sanctuaires à l'époque laténienne puis romaine.



qu'un carré. Ce schéma, qui s'intègre avant tout dans une géométrie axiale, peut être appliqué aux plans d'époque romaine et semble bien correspondre aux nouveaux modèles architecturaux qui se développent à partir du milieu du 1<sup>er</sup> siècle apr. J.-C. Il s'agit ici d'une volonté de régularisation du plan, mais sans pour autant que cela occasionne une destruction et reconstruction globale – comme on l'observe à Blicquy. Le portique y a été adossé au périmètre de la phase 1 en forme de quadrilatère irrégulier, mais une exèdre à l'arrière du temple a été associée à une double galerie dans l'angle sud-ouest afin de régulariser cet angle du périmètre.

De manière générale, les modifications de plans des sanctuaires, qui s'appuient sur des volontés financières locales, se déroulent en deux phases. La première, à l'époque augustéenne, voit avant tout l'utilisation de nouveaux matériaux et de nouvelles techniques de (re)construction, avec une conservation des tracés des infrastructures hérités de l'époque laténienne. Dans le courant du 1<sup>er</sup> siècle, selon les régions et les volontés évergétiques, une véritable modification en profondeur des plans s'observe, avec une refonte globale marquée par une géométrie axiale reliant, dans la plupart des cas, l'entrée du sanctuaire à celle du temple. Au sein de l'espace sacré, le modèle du temple à galerie se développe avec plus ou moins de monumentalité selon les cas.

## Identification des lieux de culte et problèmes d'interprétation

Le caractère sacré d'un sanctuaire, coupé de l'espace profane et offert à la divinité, semble indéniable. Il reste toutefois compliqué d'assurer que cette sacralité s'inscrit dans le cadre d'une règle perpétuelle, tant il demeure difficile de percevoir et de restituer les origines d'un lieu de culte : est-il naturellement considéré comme sacré, comme ceux qui ont vu le déroulement d'un événement météorologique particulier (foudre ou encore source), témoigne-t-il d'un culte plus ancien, est-il administrativement délimité par un système de bornage ? Dans de nombreux cas, il faut reconnaître que les hypothèses du caractère ancien d'un lieu de culte s'appuient seulement sur la présence de mobilier en position résiduelle. Bien que la présence de structures maçonnées puisse parfois gêner la lisibilité de structures plus anciennes, elle ne saurait à elle seule justifier de telles hypothèses en l'absence des dites structures. Ainsi, alors que de nombreux sanctuaires d'époque romaine ont pu être dégagés au siècle dernier, leur origine gauloise ne semble s'appuyer que sur la présence de rares pièces d'armement, de parure ou encore de monnaies. Dans le cas du site de Gergovie, cette hypothèse repose sur le postulat que le site, utilisé pendant la guerre des Gaules, a de fait dû être occupé de manière plus précoce, et que le lieu de culte de l'*oppidum* gaulois devait se situer sous le sanctuaire d'époque romaine. Or, la reprise récente de l'étude du sanctuaire montre qu'une telle assertion reste incertaine. Ainsi, si les formes architecturales mises en place dès le début de l'époque augustéenne, tout comme le faciès céramique, témoignent d'une continuité jusqu'à la fin du II<sup>e</sup> siècle, il faut noter qu'il n'en est pas de même pour les structures mises en place à La Tène finale (Fig. 11). On

ne retrouve ici aucun des éléments qui permettent de définir un espace cultuel comme cela peut être le cas à Corent, avec notamment la présence d'un fossé de délimitation ou encore celle d'un mobilier particulier et en nombre conséquent. Au contraire, les structures mises au jour au sein de la cour et sous les temples trouvent leurs parallèles aussi bien dans le faubourg de l'*oppidum* de Gondole que sur la zone d'habitat de celui de Corent, avec des ensembles associant trous de poteau, sablières, caves ou encore celliers. Le faciès céramique permet quant à lui dès lors d'appuyer l'hypothèse d'une zone dédiée à une occupation domestique. L'absence de structure de délimitation, qui pourrait avoir été masquée par les constructions des phases plus récentes, va de pair avec l'absence de mobilier spécifique. Ainsi, l'occupation tardo-laténienne est notamment documentée par les lots issus de huit structures fossoyées observées dans l'emprise de la cour du sanctuaire, totalisant environ 900 restes. La plupart se rattachent au courant de la deuxième moitié du 1<sup>er</sup> siècle av. J.-C., soit La Tène D2b régionalement définie (Mennessier-Jouannet, Deberge 2017). Pour trois ensembles, une attribution à une phase plus précoce de La Tène D2 est envisageable, peut-être à la transition entre La Tène D2a et La Tène D2b, soit au milieu du 1<sup>er</sup> siècle av. J.-C.

Pour les ensembles datés vers -40/-30, les sphères fonctionnelles céramiques semblent encore tournées vers une occupation domestique. On note alors la présence de tous les types de récipients et sphères d'utilisation : stockage, préparation et cuisson des aliments, service. Aucun biais ne peut être relevé, ni « dépôt » particulier ; la vaisselle d'importation est quasiment absente. À partir du début de l'époque augustéenne, qui correspond vraisemblablement à la fondation du sanctuaire, au sein des remblais de condamnation des structures en creux de la phase précédente, le faciès paraît plus évolué, avec l'apparition de marmite à marli naissant et de couvercle. On remarque une forte augmentation des productions à engobe rouge ou blanc (de 4 à 16 % du NR) avec des coupes carénées et *patinae* ainsi que des cruches à lèvres moulurées.

Cet ensemble définit un horizon augustéen ancien étayé par les lots issus de couches contemporaines de la construction des premiers aménagements, notamment marqué par d'autres occurrences de sigillées italiques, avec souvent l'apparition conjointe des services Ib et Ic, etc. On mentionnera également la présence d'un dépôt de deux formes hautes.

Ainsi, le faciès céramique du sanctuaire de Gergovie montre une forte similitude avec ceux observés aussi bien à Corent qu'à Gondole à la même époque, ce qui permet d'y voir davantage une zone à vocation domestique, transformée en sanctuaire au début de l'époque augustéenne, ce qui est corroboré par la forme générale des structures.

Dans le cas du sanctuaire de Montluçon, une occupation préromaine est attestée par la présence d'une cinquantaine de monnaies gauloises associées à des tessons céramiques attribués à La Tène finale. La présence d'un corpus monétaire gaulois au sein d'un sanctuaire romain est couramment considérée comme un indice de l'ancienneté d'un lieu de culte. Dans le cas présent, on relèvera que si la plupart de ces monnaies ont été découvertes sous le temple sud, au sein de fosses, le nombre d'exemplaires

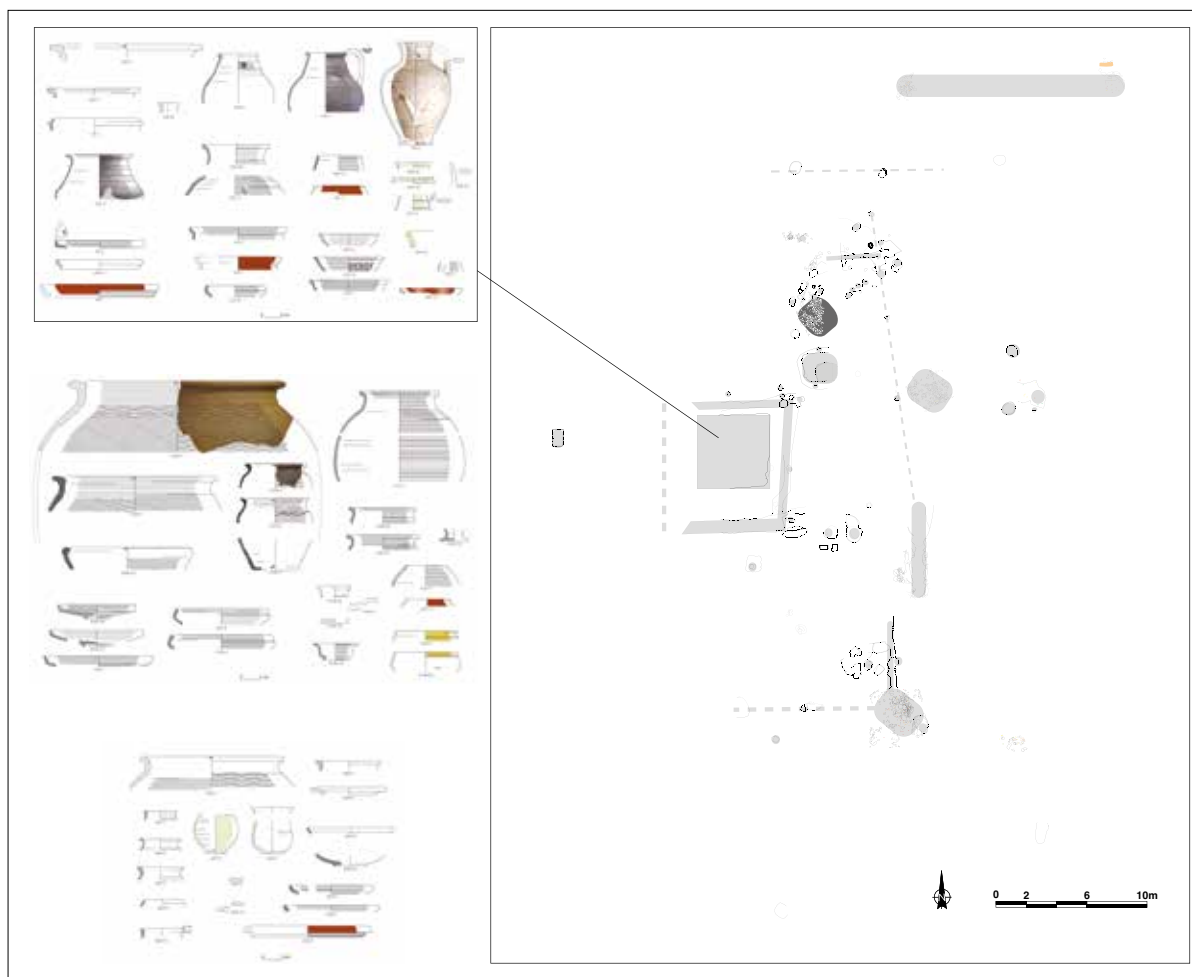


Fig. 11. Plan des structures attribuées à LTD2 dans la zone du sanctuaire de Gergovie et mobilier céramique associé (R. Lauranson).

provenant de ces niveaux plus anciens n'est que de 17, associant potins et monnaies plus récentes qui marquent une occupation vraisemblablement centrée sur LTD2b (étude S. Martin dans Cabezuelo, Pasty 2012, p. 602 sq.). La céramique associée est grossière et à vocation culinaire ou de stockage. Il ne s'agit que d'une vingtaine de tessons. La quasi-absence d'amphore vinaire est à noter, alors que celle de la faune est courante dans cette zone de l'Allier, où elle est de manière générale mal conservée. L'absence de spécificité de la forme des structures, de même que l'absence de traitement particulier de ce corpus monétaire plutôt limité ne permet d'avancer aucune hypothèse quant à la fonction du site à LTD2b. De fait, s'il s'agissait bien d'une occupation culturelle, il s'avère impossible de le démontrer.

### Délimitation de l'espace sacré et notion de propriété

L'interprétation d'un espace sacré pose également le problème des limites réelles d'un sanctuaire. En d'autres termes le fossé ou le mur de péribole marque-t-il la limite de la propriété foncière du sanctuaire ou celle-ci peut-elle s'étendre au-delà de ces marqueurs ?

À Nuits-Saint-Georges, le sanctuaire des Bolards s'étend sur une longueur maximale de plus de 70 m pour une largeur de 58 m environ. Ces éléments participent à un réaménagement global du sanctuaire qui a lieu dans le courant du 1<sup>er</sup> siècle apr. J.-C., à partir du règne de Néron, voire sous celui de Vespasien. Les structures précédentes, suivies sur près de 30 m de longueur, sont détruites pour être remplacées par un péribole de taille et de forme plus imposantes. L'édification d'un large péribole va de pair avec la construction d'un temple monumental précédé d'une cour dallée avec un grand autel (Pommeret 2001).

Ce péribole multiplie par cinq la superficie du sanctuaire (qui passe de 900 m<sup>2</sup> à 4 900 m<sup>2</sup> environ). Il s'installe sur des structures qui, situées à l'ouest du péribole précédent, étaient clairement à vocation profane (présence d'une boutique (?), d'un bâtiment avec enduits peints, de foyers, de citernes) et artisanale (citerne, fours de refonte du métal). Cette évolution architecturale permet de s'interroger sur la propriété même du sanctuaire et du terrain l'environnant. En effet, il est admis que le sanctuaire appartient à la divinité ; cet espace est découpé et placé juridiquement en sa possession. Or, qu'en est-il du terrain environnant ? La propriété de la divinité s'arrête-t-elle strictement à l'aire ceinturée par le péribole ou les terrains adjacents peuvent-ils appartenir également au sanctuaire et être mis à la disposition

de particuliers ? Les activités mises en évidence à Nuits-Saint-Georges sous le sanctuaire monumental peuvent-elles avoir été associées à celui-ci ? À Blicquy, une cuisine située à l'extérieur du péribole a été reliée aux activités du sanctuaire. Le terrain sur lequel elle est localisée appartient-il au sanctuaire ou est-il complètement indépendant ?

Le cas des Bolards est d'autant plus intéressant que le sanctuaire s'implante sur une voie qui fonctionne à la phase précédente, qu'on peut supposer appartenir à la communauté. Le même problème se pose à Corent, car les nouvelles structures maçonnées détruisent des foyers antérieurs qui semblent rattachés à une occupation profane.

Il est intéressant à ce propos de mentionner Cicéron qui proteste devant les pontifes du vol de sa maison par Claudius, sans base légale, pour la transformer en sanctuaire (consécration de l'espace, construction d'un temple et dédicace d'une statue) (Cicero, *De Domo sua*, 108-109). Le transfert de propriété du domaine public vers le pouvoir d'un dieu (*sacra*) existe dans le droit romain. Chaque magistrat dispose de cette possibilité. De fait, si cette coutume se rencontre à Rome, il est permis de supposer l'existence d'une pratique équivalente en Gaule à l'époque romaine. Ce transfert est réalisé par la volonté de hauts dignitaires, mais aussi peut être au nom de la communauté concernée.

Cette question se pose sur la plupart des sites, car chaque modification voit la superficie du sanctuaire s'accroître. Au détriment de qui ou de quoi, ou alors s'agrandit-il dans un espace dont il est déjà propriétaire ?

## Conclusion

Cette analyse de l'évolution architecturale des sanctuaires en Gaule entre La Tène moyenne et le milieu de l'Empire montre l'existence de diverses phases de rupture parmi lesquelles la Conquête romaine se démarque peu. Les sanctuaires gaulois ne peuvent être définis par un seul modèle tant les différences

régionales semblent prononcées, même s'ils semblent s'inscrire dans un ensemble de règles qui se retrouvent sur toute la zone celtique, mais également dans le monde méditerranéen (à l'instar du rôle du péribole). Le passage successif d'un enclos fossoyé à un enclos palissadé puis à un mur d'enceinte maçonné semble généralisé, sans qu'on ne puisse toujours le mettre en lien avec de grands événements historiques. Au contraire, le début de l'époque impériale est marqué par l'apparition du temple, véritable demeure d'une représentation de la divinité, et les premiers autels construits qui constituent un véritable changement en termes d'architecture mais surtout de règle liturgique.

La mise en place de l'administration romaine à l'époque augustéenne semble constituer un jalon visible dans l'architecture des sanctuaires, mais elle ne saurait à elle seule justifier l'ensemble des changements observés. Si la généralisation de l'utilisation du mortier marque également une nouvelle étape dans l'évolution des aménagements, la plus grande modification de plans ne semble pas intervenir avant le milieu du 1<sup>er</sup> siècle apr. J.-C.

Les sanctuaires auvergnats témoignent pour leur part des écarts chronologiques entre régions de Gaule, avec un usage précoce de modèles méditerranéens à l'exemple du portique laténien de Corent, ou l'usage à Gergovie dès le début de l'époque augustéenne, voire plus tôt, de techniques de construction romaine, illustrant les relations privilégiées que semblaient entretenir les Arvernes avec Rome bien avant la Conquête.

Au terme de ce colloque, il paraît nécessaire d'insister sur la nécessité d'une analyse taphonomique qui prenne en compte le facteur chronologique. Ainsi, l'interprétation d'une structure voire d'un ensemble cultuel ne peut être réalisée *via* une approche biaisée qui cherche avant tout à s'intégrer dans des modèles mis en place par ailleurs, mais doit tenter de distinguer les différences régionales et leur évolution chronologique à la lumière du contexte local. Par ailleurs, si la présence de quelques monnaies gauloises sous un temple d'époque romaine peut constituer un indice d'une occupation précoce d'un site, elle ne constitue en rien une preuve d'une continuité culturelle.

## Bibliographie

- Bourgeois L., dir. 1999. *Le sanctuaire rural de Bennecourt (Yvelines). Du temple celtique au temple gallo-romain*. Paris, Maison des Sciences et de l'Homme. (DAF ; 77).
- Brouquier-Reddé, V., Gruel K., dir. 2004. Le sanctuaire de Mars Mullo chez les Aulerques Cénomans (Allonnes, Sarthe), v<sup>e</sup> s. av. J.-C. - iv<sup>e</sup> s. apr. J.-C. : état des recherches actuelles. *Gallia*, 61, p. 291-396.
- Brunaux J.-L., 2000a. Propriétés divines, possessions humaines, la fonction symbolique de l'enclos. *RAP*, 1-2, p. 271-278.
- Brunaux J.-L., 2000b. Ribemont-sur-Ancre (Somme) : du trophée celtique au lieu de culte public gallo-romain. In : Van Andringa W., dir., *Table ronde sur l'Archéologie des sanctuaires en Gaule romaine*. Publications de l'Université de St Étienne, p. 134-156. (Mémoires du Centre J. Palerne ; 22).
- Brunaux J.-L., dir., 2009. *Les temples du sanctuaire gallo-romain de Ribemont-sur-Ancre*. Saint-Germain-en-Laye.
- Cabezuelo U., Pasty J.-F. dir., 2012. *Allier, Montluçon, « Les Hauts de Buffon », De l'occupation de plein air magdalénienne au sanctuaire gallo-romain*. Rapport final d'opération, Inrap Rhône-Alpes Auvergne 2012, 2 vol.
- Cazanove O., 1991. Ex-voto de l'Italie républicaine : sur quelques aspects de leur mise au rebut. In Brunaux J.-L., dir. *Les Sanctuaires celtiques et leurs rapports avec le monde méditerranéen*. Actes du colloque de St-Riquier (8 au 11 novembre 1990). Paris, p. 203-214. (Dossiers de protohistoire ; 3).
- Coulton J. J., 1976. *The architectural development of the Greek stoa*. Oxford, Clarendon Press. (Oxford Monographs on Classical Archaeology).
- Delplace C., 1991. La zone culturelle de Morvilliers-Saint-Saturnin (Somme). In Brunaux J.-L., dir. *Les Sanctuaires celtiques et leurs rapports avec le monde méditerranéen*. Actes du Colloque de Saint-Riquier. Paris, p.196-198. (Dossiers de Protohistoire ; 3).
- Fauduet I., 1994. Le sanctuaire des Mersans à Argentomagus (Saint-Marcel, Indre). In Goudineau C., Fauduet I., Coulon G., dir. *Les sanctuaires de tradition indigène en Gaule romaine*. Actes du colloque d'Argentomagus (8, 9 et 10 Oct.1992), Errance, Paris, p. 174-182. (Archéologie aujourd'hui).
- Garcia M., 2013. *Les sanctuaires romano-celtiques du Massif Central. Organisation et évolution architecturale*. Thèse de doctorat sous la direction de M. Poux, Université Lumière Lyon2, Lyon.
- Garcia M., Lauranson R. et Millet M., à paraître. La citerne de Gergovie : du fonctionnel au rituel. *Actes du colloque Instrumentum Mobiliers et sanctuaires dans les provinces romaines occidentales (fin I<sup>er</sup> s. av.-v<sup>e</sup> s. ap. J.-C.), la place des productions manufacturées dans les espaces sacrés et dans les pratiques religieuses*, à paraître.
- Gillet E., Demarez L., Paridaens N. 2006. Le sanctuaire de Blicquy « Ville d'Anderlecht » (Prov. Hainaut, Belgique). In Brouquier-Reddé V., Bertrand E., Chardenoux M.-B., Gruel K., L'Huillier M.-C., éd. *Mars en Occident. Actes du colloque international Autour d'Allonnes (Sarthe), les sanctuaires de Mars en Occident, Le Mans, juin 2003*, Rennes, PUR, p. 67-176.
- Ginouvès R., 1998 avec la collab. de Bouras C., Coulton J., Gros P. et al. *Dictionnaire méthodique de l'architecture grecque et romaine. III, espaces architecturaux, bâtiments et ensembles*. Athènes et Rome, École française d'Athènes, École française de Rome. (Coll. Efr ; 84/3).
- Maniquet C., dir. 2004. *Le sanctuaire antique des Arènes de Tintignac*. Limoges, Culture et Patrimoine en Limousin.
- Mantel E. Barbet P., Canny D., Delestrée L.-P., Devillers S., Dilly G., Thuet-Dubois A., Dubois S., Guillot H., Lepers C., Méniel P., Mahéo N., Merleau M.-L., Mille B., Moesgaard Y.-C. 1997. *Le Sanctuaire De Fesques, « Le Mont Du Val Aux Moines », Seine-Maritime*. Berck-Sur-Mer. (Nord-Ouest Archéologie N° Thématique ; 8).
- Mennessier-Jouannet C., Deberge Y., dir. 2017. *Chronologie du mobilier archéologique du second âge du Fer en Auvergne*, Tours, Féac. (RACF Suppl. ; 65)
- Naveau J., dir. 1997. *Recherches sur Jublains (Mayenne), et la cité des Diablinthes*. Rennes, Doc. Archéologiques de l'Ouest.
- Nickel C., Thoma M., Wigg-Wolf D. avec les contributions de Oelschlägel (C.) et Wustrow (Ch.) et la collaboration de Haffner A., von Kaenel H.-M., Wegner H.-H., 2008. *Martberg : Heiligtum und Oppidum der Treverer. I, Der Kultbezirk: Die Grabungen 1994-2004*. Koblenz : Gesellschaft für Archäologie an Mittelrhein und Mosel, Direktion Archäologie Aussentelle Koblenz, 2008, 1 vol. (Berichte zur Archäologie an Mittelrhein und Mosel ; 14).
- Nouvel P., 2007. Sanctuaires, lieux de culte et occupation du territoire, l'exemple de la Bourgogne du Nord à la fin du Second âge du Fer. In Barral P., Daubigny A., Dunning C., Kaenel G., Roulière-Lambert M.-J., dir. *L'Âge du Fer dans l'arc jurassien et ses marges ; dépôts, lieux sacrés et territorialité à l'âge du Fer*. Actes du 29<sup>e</sup> colloque international de l'AFEAF, Bienne (canton de Berne, Suisse), 5-8 mai 2005. Vol. 2, Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté, p. 777-796. (Annales Littéraires de l'Université de Franche-Comté ; 826 / Série Environnement, sociétés et archéologie ; 11).
- Paris P., 1960. Un temple celtique et gallo-romain en forêt de Châtillon-sur-Seine (Côte-d'Or). *RAE*, 11, p. 164-175.
- Pommeret C., dir. 2001. *Le sanctuaire antique des Bolards à Nuits-Saint-Georges (Côte d'Or)*. Dijon, SAE. (RAE Suppl. ; 16).
- Poux M., Demierre M., dir., avec la collaboration de Garcia M., Lauranson R. et al. 2015. *Corent, le sanctuaire, vestiges et rituels*. Paris, CNRS éditions, p. 707. (Gallia Suppl. ; 49).
- Scheid J., 1996. Pline le Jeune et les sanctuaires d'Italie. Observations sur les lettres IV, 1, VIII, 8 et IX, 39. In Chastagnol L., Demouglin S., Lepelley C., éd. *Splendidissima civitas. Études d'histoire romaine en hommage à F. Jacques*, Paris, p. 241-258.
- Sokolowski F., 1962. *Lois Sacrées des Cités Grecques : Suppléments*. Paris, De Broccard. (EFA, travaux et mémoires des anciens membres étrangers de l'école et des divers savants ; 11).
- Tarpin M., 2000. *Urbs et oppidum : le concept urbain dans l'Antiquité romaine*. In Guichard V., Sievers S., Urban O.H. dir. Les processus d'urbanisation à l'âge du Fer. Eisenzeitliche Urbanisationsprozesse. *Actes du colloque des 8-11 juin 1998 (Glux-en-Glenne)*. Glux-en-Glenne, Bibracte, p. 27-30 (Bibracte ; 4).
- Toupet C., 2004. Vers une géométrie des enclos quadrangulaires celtiques (à partir du cas des enclos de Bruyères-sur-Oise, Val d'Oise). *Bulletin Archéologique du Vexin Français*, 36, p. 5-17.
- Van Andringa W., 2002. *La religion en Gaule romaine. Piété et politique (I<sup>er</sup>-III<sup>e</sup> s. apr. J.-C.)*. Paris, Errance. (Collection des Hespérides).
- Van Andringa W., 2008a. Sanctuaires et genèse urbaine en Gaule romaine. In Castella D., Meylan Krause M.-F., dir. *Topographie sacrée et rituels : le cas d'Aventicum, capitale des Helvètes*. Actes du colloque international d'Avenches, 2-4 novembre 2006 organisé par l'Association pour l'archéologie romaine en Suisse

- (ARS), le Site et Musée romain d'Avenches et Archéologie suisse. Bâle, Archéologie Suisse, p. 121-136. (Antiqua ; 43).
- Van Andringa W., éd. 2008b. *Sacrifices, marché de la viande et pratiques alimentaires dans les cités du monde romain. Meat: sacrifice, trade and food preparation in the Roman Empire*. Turnhout, Brepols.
- Van Andringa W., 2009. *Quotidien des Dieux et des hommes : la vie religieuse dans les cités du Vésuve à l'époque romaine*. Rome, École Française de Rome. (BEFAR ; 337).
- Varron. *De Lingua Latina*. Traduit par Collart J. Paris, Les Belles Lettres.
- Varron d'après Aulu-Gelle, *N.A* : Aulu-Gelle. *Les nuits attiques*, tome 1, Livres I-IV. Texte établi et traduit par Marache R. Paris, Les Belles Lettres. (Collection des universités de France).
- Vermeersch D. 2012. Le complexe religieux des Vaux-de-la-Celle à Genainville (95) : nouvelle proposition de phasage du sanctuaire d'après les dernières fouilles. In de Cazanove O., Méniel P., éd. *Étudier les lieux de culte de Gaule romaine. Actes de la table-ronde de Dijon, 18-19 septembre 2009*. Montagnac, Éditions Mergoïl, p. 209-227. (Archéologie et histoire romaine ; 24).
- Vitruve, D.A 3. *De Architectura*. Livre III, texte établi, traduit et commenté par Pierre Gros. Paris, Les Belles Lettres. (Collection des universités de France).

---

## Auteurs

Magali GARCIA, Fodilus GmbH/UMR AOROR 8546 ENS Paris, D – 89155 Erbach ; garciamagalial@gmail.com

Romain LAURANSON, Doctorant Université Lyon2, UMR 5138, Laboratoire ArAr, F – 63500 Issoire ;  
romainlauranson@hotmail.com

## Abstract

Based on the analyse of three sanctuaries lately entirely explored in Auvergne (Corent, Gergovie and Montluçon), this article will present the evolution of architectural patterns between Celtic to Roman times in Gaul, through borders features of sacred places to inside buildings like temples or cisterns, to try to perceive the various phases of rupture or continuity. This will raise the question of identification of a cultural place as well as the problem of property and land resources of the sanctuaries.